

CANAL MARITIME DE SUEZ
Administration
Place Vendôme n° 12.-

Paris, le 4 Février 1859

798³

[Signature]

A MONSIEUR LE CHEVALIER REVOLTELLA, Vice-Président du Conseil
d'Administration de la Compagnie Universelle du Canal Maritime de
Suez.

Monsieur le Chevalier,

J'ai l'honneur de vous informer que, ~~pour consacrer votre coop-~~
~~ération à la constitution de la Compagnie Universelle du Canal de~~
~~Suez, vous avez été inscrit sur la liste des Membres Fondateurs de~~
~~l'entreprise et qu'il vous sera délivré, à partir du 10 Février, un~~
~~certificat provisoire nominatif ne donnant lieu à aucun nouveau ver-~~
~~sement et vous attribuant dix parts, d'un millième chacune dans les~~
~~Dix pour cent réservés aux fondateurs et vertu de l'art. 19 de l'ac-~~
~~te de concession.~~

Je ~~crois devoir en même temps vous rappeler les dispositions de~~
~~l'art. 28 des statuts portant que chaque administrateur doit être~~
~~propriétaire de cent actions qui sont inaliénables et restent dépo-~~
~~sées dans la caisse sociale pendant toute la durée de ses fonctions.~~

Recevez, Monsieur le Chevalier, la nouvelle assurance de ma hau-
te considération et de mon dévouement.

Ferd. de Lesseps.

P. S.- Les 2500 frs. que vous avez versés chez M. Flury-Hérard pour
contribuer aux dépenses préparatoires vous seront remboursés.

*Monsieur le Chevalier Revolteilla, Vice-Président du Conseil
d'Administration de la Compagnie Universelle du Canal Maritime
de Suez.*

49